

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, à 19 h 00, à la salle Firmin-Roy, 385, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

Est absente :

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PRISE DE PRÉSENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

21-03-041

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 1ER MARS 2021 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 2021
  - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
  - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
  - 5.3. Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
  - 5.4. Renouvellement du service de première ligne
  - 5.5. Demande d'une commandite pour la Dystromarche Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches
  - 5.6. Demande de don – Centre de prévention suicide
  - 5.7. Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables"
  - 5.8. Formation – Plan de protection des sources d'eau potable et gestion des infrastructures
  - 5.9. Offre d'accompagnement – Techni-Consultant
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 Achat d'une génératrice pour les situations de mesure d'urgence
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Vente d'un terrain dans le Rang 16 Est – Modification de la résolution 21-02-037
  - 7.2 Étude géotechnique – Travaux de voirie
8. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1 Offre d'Akifer – Essais de pompage au puits du Chalet des loisirs
  - 8.2 Contrat de collecte et transport des matières résiduelles ainsi que le traitement des matières recyclables
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1 Projet d'augmentation de production annuelle de phosphore d'un élevage de suidés de Ferme Gène-Alliance Inc. – Villeroy – Rapport de consultation écrite – Adoption
  - 9.2 Formation COMBEQ – Rôle de l'officier municipal
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1 Programme « Ici, on déplace de l'air » - autorisation de dépôt d'un projet
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au point 11 –  
Sujet divers :

- 11.1 Vente pour non-paiement de taxes – autoriser les démarches auprès du notaire
- 11.2 Vente du souffleur
- 11.3 Remplacement du plancher dans la chambre de bain de la Maison Jean-Paul Gaudreault

Adoptée.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-03-042

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 2021 tel que présenté.

Adoptée.

#### 3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

Dépenses	31 745.08 \$
Rémunération des élus	2 213.13 \$
Rémunération régulière	6 677.56 \$
Factures déjà payées	22 854.39 \$

21-03-043

#### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2021

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de février 2021, pour un montant total de 95 894.21 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 64 149.13 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR FÉVRIER 2021: 95 894.21 \$  
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 31 745.08 \$  
Factures à payer : 64 149.13 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Adoptée.

21-03-044

### 5.3 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre, avant le 15 mars 2021, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

DE NOMMER le maire, M. Éric Chartier et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe comme représentant(e)s pour enchérir au nom de la Municipalité à la vente pour défaut de paiement de taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de L'Érable le 2 juin 2021 ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC et à la Commission scolaire.

Nom Keven Labbé		Matricule 9839-93-0481	
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Total
252.17 \$	20.15 \$		272.32 \$
Nom Keven Labbé		Matricule 9839-94-1709	
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Total
1 507.88 \$	133.73 \$		1641.61 \$
Nom Martin René – Caroline Marcoux		Matricule 9935-95-7550	
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Total
415.77 \$	31.98 \$		447.75 \$
Nom Dany Fafard		Matricule 9939-11-2826	
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Total
1 675.05 \$	114.60 \$		1 789.65 \$

Nom		Matricule	
Johanne Savoie		9940-70-6055	
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Total
1 192.02 \$	41.07 \$		1 233.09 \$

QUE les frais pour obtenir les désignations nécessaires pour les dossiers de vente pour taxes seront aussi ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyé en vente pour taxes.

Adoptée.

21-03-045

#### 5.4 RENOUELEMENT DU SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un abonnement annuel avec la firme « Lavery avocats » pour l'offre de services juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est échue et que la municipalité souhaite renouveler celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la firme a soumis plusieurs offres de service à la municipalité et que celle qui convient le mieux est le forfait de base au coût de 800.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de la firme « Lavery Avocats » au coût de 800.00 \$ plus taxes si applicables pour le service de première ligne.

Adoptée.

21-03-046

#### 5.5 DEMANDE D'UNE COMMANDITE POUR LA DYSTROMARCHE DU CENTRE-DU-QUÉBEC/CHAUDIÈRES-APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a reçu une demande pour soutenir financièrement l'organisme Dystrophie musculaire Canada / Division Québec pour son activité de financement « la Dystromarche Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches » ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 50.00 \$ à l'organisme pour son activité de financement.

Adoptée.

#### 5.6 DEMANDE DE DON – CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable ne peut tenir son activité-bénéfice annuelle comme par les années antérieures ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre remplace donc cette activité par une campagne de don et qu'il sollicite la Municipalité ;

La Municipalité a décidé de ne pas donner pour l'activité-bénéfice puisqu'elle a déjà fait un don annuel en 2021.

21-03-047

## **5.7 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE « VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES »**

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

CONSIDÉRANT QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'APPUYER la campagne Vers des collectivités durables et écrire à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée.

21-03-048

## **5.8 FORMATION – PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Can-Explore, Nordikeau et Akifer organisent une formation en ligne sur la protection des sources d'eau potable et la gestion des infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière souhaite participer à cette formation en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription de 125.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, a participé à la formation en ligne sur la protection des sources d'eau potable et la gestion des infrastructures et D'ACQUITER les frais d'inscription de 125.00 \$ plus taxes si applicables ;

QUE l'inspecteur municipal, M. Tomy Boucher suive également cette formation en ligne.

Adoptée.

## **21-03-049 5.9 OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT – TECHNI-CONSULTANT**

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant offre des services d'accompagnement professionnels selon les taux horaires suivants :

- Assistance en urbanisme	105.00 \$ / heure
- Assistance administrative	59.00 \$ / heure
- Assistance technique	95.00 \$ / heure
- Assistance travaux publics et génie mun.	69.00 \$ / heure
- Déplacements	50.00 \$ / unité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit déjà de l'accompagnement de la firme Techni-Consultant entre autres pour la taxe d'accise ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de la firme Techni-Consultant pour une banque d'heures de 20 heures pour l'année 2021.

Adoptée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **21-03-050 6.1 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE PORTATIVE POUR LES SITUATIONS DE MESURE D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'une génératrice portative de marque Honda et d'une puissance de 7 000 watts pour les situations de mesure d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour couvrir l'achat de cet équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions soit une soumission de l'entreprise « Petit moteur Ste-Croix » au montant de 5 069.00 \$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise « Nordik Sport » au montant de 4 999.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Petit moteur Ste-Croix » répond davantage au besoin de la Municipalité en raison du service après-vente offert ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Petit moteur Ste-Croix » au montant de 5 069.00 \$ plus taxes si applicables pour l'achat d'une génératrice de marque Honda avec une puissance de 7 000 watts.

Adoptée.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

21-03-051

### **7.1 VENTE D'UN TERRAIN DANS LE RANG 16 EST – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-02-037**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 21-02-037 mentionnant qu'elle léguait le terrain ayant le lot 723-719-61 à M. Jean Desparois pour la somme de 1 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'il y manque la mention « rang A » dans le lot afin de s'assurer qu'il s'agit du bon lot concerné par cette transaction ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MODIFIER la résolution 21-02-037 par la résolution actuelle ;

DE PROCÉDER à la vente du terrain ayant le lot 723-719-61, Rang A à M. Jean Desparois pour la somme de 1 \$ ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, à signer le contrat notarié pour et au nom de la municipalité de Villeroy.

Adopté.

### **7.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

21-03-052

### **8.1 OFFRE D'AKIFER – ESSAIS DE POMPAGE AU PUIITS DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des essais de pompage au puits du Chalet des loisirs afin de connaître sa capacité à long de terme d'apport en eau (débit d'eau par jour) ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de réaliser une phase préliminaire et que si les résultats sont concluants, qu'il est recommandé de faire un essai prolongé sur 72 heures ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer a donc fait une offre de service en trois étapes afin de réaliser les essais de pompage requis soient :



- Étape 1 – Essai de pompage préliminaire 2 380.00 \$
- Étape 2 – Essai de pompage 72 heures avec test d'eau 4 020.00 \$
- Étape 3 – Analyse des résultats et rapports 3 100.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est d'un montant total de 9 500.00 \$ plus taxes si applicables, mais que si les essais préliminaires ne sont pas concluants, seulement les frais de l'étape 1 seront facturés;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR l'offre de service de la firme Akifer pour un montant de 9 500.00\$ plus taxes si applicables pour les essais de pompage au puits du Chalet des loisirs.

Adoptée.

**21-03-053 8.2 CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Villeroy, Lotbinière, Fortierville, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Sainte-Françoise et Deschaillons (ci-après les municipalités participantes) disposent d'une entente intermunicipale (ci-après l'entente) entretelles pour la gestion de la collecte des matières résiduelles, notamment, la gestion du ou des contrats comprenant principalement la collecte de déchets, de matières recyclables et de matières organiques, ainsi que le tri de matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé à Gaudreau Environnement par chacune des parties pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy, qui a été désignée comme Municipalité mandataire, a procédé à un appel d'offres pour le renouvellement du contrat de collecte et transport des matières résiduelles ainsi que le traitement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Gaudreau	515 688.76 \$	187 678.89 \$	703 367.65 \$	852 441.31 \$	149 073.66 \$
Dillicontracto		390 517.40 \$			

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de celles-ci, c'est la soumission de Gaudreau Environnement qui s'est retrouvé avec les meilleures options pour un montant total de 852 441.31 \$ plus taxes si applicables;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER le contrat de collecte et transport des matières résiduelles ainsi que le traitement des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 décembre 2024 à l'entreprise Gaudreau Environnement ;

QUE cette résolution et le devis d'appel d'offres font office de contrat officiel ;

QU'une copie de cette résolution soit aussi transmise aux municipalités participantes ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, à signer pour et au nom de la Municipalité mandataire tout document relatif à ce contrat.

Adoptée.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

21-03-054

### **9.1 PROJET D'AUGMENTATION DE PRODUCTION ANNUELLE DE PHOSPHORE D'UN ÉLEVAGE DE SUIDÉS DE FERME GÈNE-ALLIANCE INC. – VILLEROY – RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Villeroy, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020, a adopté la résolution numéro 20-12-237 déléguant à la MRC de l'Érable la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de Gène-Alliance, relativement à son projet d'augmentation de production annuelle de phosphore sur les lots 723-706, 723-707 et 723 708 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, le tout conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a reçu cette résolution le 4 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance tenue le 20 janvier 2021, a adopté la résolution numéro 2021-01-025 autorisant notamment la prise en charge de l'organisation et la tenue de la consultation sur la demande de permis ou de certificat de l'entreprise Gène-Alliance, tel que demandé par la Municipalité de Villeroy et fixant la consultation écrite de 15 jours du 28 janvier au 12 février 2021, inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE différents paliers d'alerte ont été mis en place par le gouvernement du Québec afin de freiner la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et que la région de la MRC de l'Érable est présentement en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours ;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de prendre en compte les perspectives citoyennes, une consultation par visioconférence s'est également tenue pendant cette période, soit le 8 février 2021 à 19 h ;

CONSIDÉRANT QUE des questions, mémoires, et commentaires écrits pouvaient être envoyés à la MRC pendant la période de consultation écrite et que les citoyens avaient également la possibilité de poser leurs questions et transmettre leurs commentaires pendant la rencontre par visioconférence ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit préparer et adopter un rapport de consultation motiver et y indiquer les conditions auxquelles le conseil de la municipalité de Villeroy pourrait assujettir la délivrance du permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission de consultation publique et les possibles conditions rattachées à l'émission du permis ont fait l'objet d'une recommandation favorable des membres de la Commission mise en place par le conseil de la MRC pour la tenue de cette consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE la commission juge qu'il n'est pas nécessaire d'assujettir la délivrance du permis de construction à des mesures d'atténuation spécifiques en raison du contexte particulier du projet et la difficulté de concilier les bonnes pratiques agroenvironnementales liées aux aspects de la santé des sols ;

CONSIDÉRANT QUE la commission encourage fortement le demandeur à faire l'incorporation du lisier au sol dans les 24 heures chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, car cette pratique permettra d'améliorer la cohabitation harmonieuse de l'élevage porcin et les utilisations non agricoles du territoire tout en conciliant les bonnes pratiques agroenvironnementales liées aux aspects de la santé des sols ;

CONSIDÉRANT le rapport soumis de la commission de consultation publique, daté du 17 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de consultation et sa résolution d'adoption ont été transmis à la municipalité par courriel le 19 février 2021 par la MRC de L'Érable ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le rapport de consultation publique requis pour le projet d'agrandissement d'une porcherie existante (mise bas), l'ajout de deux (2) nouveaux bâtiments d'élevage porcin (gestation + quarantaine), la construction d'un ouvrage de stockage circulaire de 16 pi x 160 pi et l'augmentation du cheptel animal correspondant à un total de 664 unités animales, sur les lots 723-706, 723-707 et 723-708 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons à Villeroy ;

DE PRÉVOIR d'inscrire au permis de construction que la municipalité encourage fortement le demandeur à faire l'incorporation du lisier au sol dans les 24 heures chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, car cette pratique permettra d'améliorer la cohabitation harmonieuse de l'élevage porcin et les utilisations non agricoles du territoire tout en conciliant les bonnes pratiques agroenvironnementales liées aux aspects de la santé des sols ;

D'AFFICHER un avis public concernant l'adoption du rapport de consultation et des mesures d'atténuation ;

DE TRANSMETTRE une copie du rapport de consultation et sa résolution d'adoption au demandeur ;

DE TRANSMETTRE au demandeur, tel que le prévoit l'article 165.1.14 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis faisant état de son droit de demander l'intervention d'un conciliateur relativement aux conditions

auxquelles pourrait être assujettie la délivrance du permis de construction ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'inspecteur en urbanisme pour l'émission du permis de construction, selon les délais prévus par la Loi.

Adoptée.

## **21-03-055 9.2 FORMATION COMBEQ – RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation sur le rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière souhaite prendre part à cette formation qui est au coût de 570.17 \$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera offerte en ligne ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe a participé à cette formation et D'ACQUITTER les frais d'inscription de 570.17 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **21-03-056 10.1 PROGRAMME « ICI, ON DÉPLACE DE L'AIR » - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la campagne régionale « Ici, on déplace de l'air ! », le Comité régional de transport actif du Centre-du-Québec a mis en place un concours avec un appel de projets pour la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité souhaite déposer un projet pour l'achat de balise piétonnière et de signalisation afin de finaliser l'aménagement de la voie cyclable sur la route 265 dans la zone de 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité doit fournir un soutien d'au moins 15 % ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la coordonnatrice en loisirs, Mme Geneviève Paradis et/ou la directrice générale, Mme Joannie Lamothe, à déposer un projet dans le cadre du Programme « Ici, on déplace de l'air! » - volet appel de projets et de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir son investissement d'au minimum 15 %.

Adoptée.

## **11. SUJETS DIVERS**

### **21-03-057 11.1 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU NOTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé les procédures de vente de propriété pour non-paiement de taxes et que cette démarche occasionne des frais ;

CONSIDÉRANT QUE les derniers avis ont été transmis par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues et que ces propriétaires avaient jusqu'au 26 février 2021 afin de payer leur montant en souffrance ou pour prendre un arrangement avec la Municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale à contacter le bureau de notaire Gagné, Doyle & Pineault de Plessisville pour obtenir les désignations nécessaires pour les dossiers de vente pour taxes et que ces frais seront aussi ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyé en vente pour taxes ;

D'AUTORISER la municipalité à charger des frais supplémentaires encourus lors des dossiers de vente pour non-paiement de taxes à chacun des immeubles visés ;

QUE ces frais pourront être facturés aux propriétaires de chacun des immeubles, même si la vente pour non-paiement de taxes n'a pas lieu suite au paiement complet ou à une entente de paiement.

Adoptée.

### **21-03-058 11.2 VENTE DU SOUFFLEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir d'un souffleur Columbia ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une vente aux enchères et qu'elle a reçu une offre au montant de 1 350.00 \$ ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la vente du souffleur Columbia dont le numéro de modèle est le 31AH9774897 à M. Réjean Picard pour un montant de 1 350.00 \$.

Adoptée.

### **21-03-059 11.3 REMPLACEMENT DU PLANCHER DANS LA CHAMBRE DE BAIN DE LA MAISON JEAN-PAUL GAUDREULT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au remplacement du plancher dans la chambre de bain de la maison Jean-Paul Gaudreault ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu soumission de l'entreprise « Prelart Cyr » au montant de 400.00 \$ plus taxes si applicables pour la pose et l'achat d'un plancher de tuile commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission répond au besoin de la Municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'achat et la pose d'un plancher de tuile commerciale pour la chambre de bain de la Maison Jean-Paul Gaudreault au montant de 400.00 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

## 12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska
- Comité santé Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ
- Dossier ressource humaine

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été posée.

**21-03-060**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière